



COMMUNE DE DISSAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le 28 janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Madame Annie LEGRAND, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Marie France ROBIN, Madame Véronique PELOQUIN Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT

POUVOIRS : Madame Arlette BRISON donne pouvoir à Madame Véronique PELOQUIN

EXCUSES : Madame Sophie SEGUIN

Monsieur Aymeric DUVAL a été désigné comme secrétaire de séance

Présentation par les jeunes du CCJ du projet d'évolution du City Stade

Une Commission du CCJ présente le projet d'aménagement du City Stade. Il conviendrait d'aménager des parcs à vélos, d'implanter des tables de pique-nique à proximité, de réfléchir à une solution afin d'éviter que des ballons se retrouvent sur la voie ferrée (augmenter la hauteur du filet existant ou en implanter un deuxième), assurer un nettoyage et un désherbage régulier du site.

Le Maire répond que plusieurs demandes peuvent être satisfaites tout de suite comme le nettoyage du site. En ce qui concerne les petits aménagements comme l'installation de parcs à vélos ou de tables, il ira voir sur place avec le responsable des services techniques pour leur positionnement. Mais le sujet le plus préoccupant reste le filet de protection. Il ne doit pas être possible que des jeunes jouant au City Stade puissent accéder à la voie ferrée pour récupérer un ballon. D'autres solutions sont à envisager comme installer un filet au dessus ou augmenter la hauteur du premier filet de protection.

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2010

Le compte-rendu, ne faisant objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité

Délibération n°01/28012010 : Mise à disposition du centre de Puygremier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 10221009 de mise à disposition à titre gratuit du centre de Loisirs de Puygremier pour les vacances de la Toussaint.

Vu la délégation de service public octroyée aux Francas pour la gestion du centre de Loisirs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide de mettre gratuitement à disposition de l'Association les Francas le bâtiment de Puygremier pour l'accueil du centre de loisirs de Dissay à partir du 01 septembre 2009.

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

Délibération n°02/28012010 : Subvention pour Haïti

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a été fortement touché par le drame qui a touché Haïti et désire attribuer une subvention à une organisation caritative qui doit aider à la prise en charge et à l'aide des sinistrés.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € à la Fondation de France pour les sinistrés d'Haïti.

Délibération n°03/28012010 : Admission en non valeur budget eau

Suite à une liquidation judiciaire, Monsieur le Trésorier Municipal demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non valeur de produits irrécouvrables sur le budget eau.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur divers produits pour un montant de 156,67 € sur le budget eau.

Les crédits seront inscrits au budget eau 2010.

Délibération n°04/28012010 : Création d'un bureau municipal du tourisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L133-1 et suivants du Code du tourisme

Considérant la dissolution de l'association gérant le syndicat d'initiative de Dissay.

Considérant qu'il est nécessaire pour la Commune de disposer d'un service public municipal relatif à l'information touristique et des activités culturelles.

Le conseil Municipal décide de créer un Bureau Municipal du Tourisme.

Ce bureau sera un service public géré au sein de la Mairie, son siège social sera situé à la Mairie, 240 rue de l'Eglise 86130 DISSAY.

Délibération n°05/28012010 : Maintenance informatique écoles de Dissay

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 4 décembre 2009, fixant les différents tarifs applicables aux prestations de Vienne Services,

Considérant que le syndicat mixte des communes de la Vienne et de leurs groupements « Vienne Services » a vocation à apporter une assistance technique, juridique et informatique aux collectivités adhérentes, dans un cadre mutualisé.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'organe délibérant que dans le cadre de maintenance des matériels informatiques des écoles, la collectivité a sollicité Vienne Services afin que le syndicat fasse une proposition de prestation.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention soumis par Vienne Services et des éléments tarifaires liés à cette prestation.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de convention formulée par Vienne Services et habiliter le Maire à signer la convention.

Planning de tenue des bureaux de vote

Chaque élu doit participer à la tenue des bureaux de vote pour les élections régionales qui auront lieu les 14 et 21 mars 2010. Les résultats devront être transmis à la Préfecture par bureau de vote et non plus centralisés.

Information sur la réglementation concernant les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories

Les propriétaires de chiens de première et deuxième catégories doivent déclarer ceux-ci auprès de la Mairie munis d'un certificat du vétérinaire qui contrôle l'état de santé de l'animal ainsi qu'une attestation d'assurance

Ensuite il faut effectuer une analyse comportementale du chien auprès d'un organisme compétent dont la liste est dressée par la préfecture.

Un stage de formation du maître, théorique et pratique, doit aussi être effectué par une personne homologuée par la Préfecture.

La Mairie établit alors un arrêté instituant le permis de détention du chien.

En cas de non présentation du permis, les forces de l'ordre ont le droit de dresser un procès verbal.

Informations diverses

Louis REMBLIER :

Le Maire lit une lettre du SIVEER demandant d'exonérer un propriétaire bailleur du paiement de l'abonnement au service des eaux en cas de vacance d'un logement et sous réserve de l'absence de consommation d'eau pendant cette période. Cette disposition doit être débattue lors d'un prochain Comité du SIVEER. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas ouvrir droit à cette exonération pour l'instant et préfère attendre que le Comité du SIVEER ait statué sur le sujet.

Le Maire présente la demande d'un administré qui a été victime d'une inondation et qui désire être exonéré de la part d'assainissement consécutive à cette inondation. Compte tenu du cubage d'eau concerné, 60 m³ soit un montant de 51 €, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de dégrèvement sur cette facture.

Le maire informe le Conseil que l'agent qui occupe actuellement le poste d'accueil quitte la Mairie au 1^{er} mars, il sera remplacé par un agent contractuel dans un premier temps.

Les entretiens annuels avec les agents de la Commune ont été effectués, une Commission du personnel est à prévoir le 23 février pour rendre compte de ceux-ci.

Françoise DEBIN :

Trait de la Charbonnière deux Commissions d'Appel d'Offres sont fixées aux 17 et 25/02.

Assainissement : travaux terminés

Eaux : fin des travaux en début février

La route pourra donc être refaite à partir de mars.

Une rencontre a eu lieu avec un représentant du SIVEER pour expliquer le rôle et l'importance de disposer d'un schéma directeur d'assainissement. D'autres communes du canton vont en élaborer un en 2010, il pourrait être intéressant de faire notre schéma directeur en même temps. Un devis doit être présenté par le SIVEER pour une décision au prochain Conseil.

Madame DEBIN présente le dossier de la Route des Tiers : les enrobés effectués en automne n'ont pas tenu, après divers analyses de l'entreprise, le matériau ne peut pas être mis en cause. L'entreprise s'engage cependant à refaire la route mais fait deux propositions :

- Une réfection de la route en bi-couche comme pour les travaux de cet automne sans coût supplémentaire pour la commune mais les travaux ne pourront pas être effectués avant mi-mai.
- Une réfection en enrobé avec prise en compte des accotements et des bandes rugueuses pour un coût supplémentaire de 30 000 €. La réfection en enrobé a une durée de vie à plus long terme que du gravillonnage.

Le Conseil décide par 17 Conseillers contre 3 que la réfection en bi-couche peut suffire et que la Commune n'a pas à payer de frais supplémentaires pour cette route. Aussi, la route sera refaite en bi-couche au printemps. Il faudra prévoir une déviation de la course cycliste à cet endroit.

La Commission d'appel d'offres d'ouverture des plis relatifs à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle polyvalente est fixée au 03 février 2010.

Michel FRANCOIS :

La dernière commission Communication du jeudi 21 janvier a été intégralement consacrée à la relecture et à la mise au point du magazine municipal "Dissay, les Echos" de janvier 2010. Aussi le journal de la Commune de Dissay de janvier 2010 est prêt à être livré à la Mairie. La commission travaille actuellement sur la mise au point du plan officiel de Dissay et sur l'actualisation du site Internet. M. FRANCOIS demande aux autres commissions de faire passer leurs demandes de mise à jour le plus tôt possible. La prochaine commission est fixée au jeudi 18 février à 19h30

Les réunions de quartier pour 2010 sont à fixer : il est prévu le 16/04, le 23/04 et le 30/04.

Annick PLUMEREAU :

Le programme de travaux de l'école primaire Paul Emile Victor est connu, il est prévu un avis d'appel public à la concurrence le 19 février 2010 pour un début des travaux cet été.

Une réunion avec les adolescents et leurs parents est fixée au 05 mars 2010 pour échanger sur l'évolution de l'accueil Jeunes de la Commune.

Village Retraite : Compte tenu du contexte économique difficile, Logiparc prévoit de réduire le nombre de logements réservés au Village-Retraite et de recourir à la vente de lots à bâtir sur une partie du terrain pour permettre le financement de l'opération.

François ARANDA :

Une réunion avec les commerçants et artisans intéressés par la création d'un pôle sur le parc de la Bélardière est prévue le 08 février.

Monsieur ARANDA présente le plan d'aménagement prévu pour le parc de la Bélardière.

Pierre BREMOND :

Monsieur BREMOND présente le bilan de la médiathèque qui est un succès, 206 cartes de lecteurs ont été distribuées. La grosse affluence se situe le mercredi. Les bénévoles et personnels de la Mairie sont très impliqués.

Un logiciel de gestion des salles a été mis en place à la Mairie, il pourrait être fonctionnel en mars après que toutes les données aient été introduites. Il sera ensuite mis en ligne sur le site de la Commune.

La totalité des questions de l'ordre du jour ayant été abordées, le Conseil Municipal se termine à 23h15.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 25 février 2010.

